

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés sous forme électronique

**au plus tard le 13 septembre 2019**

## AUTORITE RESPONSABLE

---

La Directrice Générale  
de l'Agence de Santé Océan Indien  
2 bis, avenue Georges Brassens  
CS 61002 – 97743 Saint-Denis Cedex

## SERVICE EN CHARGE DU SUIVI

---

Direction des Etudes et des Systèmes d'Information  
Systèmes d'Information en Santé

## OBJET

---

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur le développement des usages de la télémédecine pour la prise en charge de l'autisme à la Réunion.

## CAHIER DES CHARGES

---

Il est disponible en téléchargement sur le site de l'Agence de Santé Océan Indien ([www.ars.ocean-indien.sante.fr](http://www.ars.ocean-indien.sante.fr)), et annexé au présent avis (ANNEXE 1).

## DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés sous forme électronique

jusqu'au 13 septembre 2019

**via la plateforme MELANISSIMO**

*Les modalités de soumission sont précisées à la page n°4 du présent document*

*Contacts pour toute demande de précisions :*

[Jean-francois.clain@ars.sante.fr](mailto:Jean-francois.clain@ars.sante.fr) / [denis.lerat@ars.sante.fr](mailto:denis.lerat@ars.sante.fr)

## Modalités de dépôt et composition du dossier

---

### Modalités de dépôt

Le dépôt des dossiers se fera exclusivement via la plateforme MELANISSIMO, à l'adresse suivante :

<http://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/>

Afin de pouvoir utiliser ce service, chaque entité devra créer un compte professionnel sur ladite plateforme (voir le [guide d'utilisation](#)).

Les dossiers seront envoyés à l'adresse [ARS-OI-SI-SANTE@ARS.SANTE.FR](mailto:ARS-OI-SI-SANTE@ARS.SANTE.FR) via la plateforme MELANISSIMO, au plus tard le

**13 septembre 2019**

### Composition du dossier

La composition attendue du dossier est la suivante :

- ✓ lettre d'engagement des parties-prenantes ;
- ✓ modèle de fiche projet complété (fournie en annexe) ;
- ✓ tout document complémentaire facilitant la compréhension du projet.

Fait à Saint-Denis, le 27 juin 2019